

## LA BOUCLE DES TERROIRS



### Infos Pratiques

Distance	10,5 km
Durée (moyenne)	03h15
Niveau	Facile
Dénivelé	271 m D+
Départ	BOUTENAC
Typologie	boucle
Balisage	Jaune PR

### Votre itinéraire

**Étape 1** - Partir du lavoir, monter en direction des remparts du château et prendre droite, prendre le passage à gué, se diriger vers l'église, le bassin et sa statue de la Liberté, puis dans la rue du Centre (nombreuses maisons vigneronnes où le grès de Boutenac habille les façades), la rue de la Révolution de 1789 (admirer la tour-donjon du XIIème siècle au passage), la rue de la Forge puis continuer à gauche en direction de l'Ancien Chemin de Ferrals et monter vers le massif de la pinède. Après la bergerie ruinée au

toit à une pente (protection contre le vent dominant), visible à gauche, arrivée sur la D161.

**Étape 2** - La prendre à gauche sur 1 km jusqu'à Laval (repère B du sentier vigneron des Corbières).

**Étape 3** - Tourner à gauche dans l'allée de platanes et 250 m après la maison d'habitation, prendre à gauche la piste qui s'élève dans un paysage de garrigue. Quelques arrêts pour admirer les points de vues : à l'ouest l'Alaric, plus proche le plateau du Lauza et sa bergerie et au loin, Conilhac, village niché au creux de la pinède lézignanaise. Juste en dessous du chemin, le vallon occupé par le vignoble en coteaux et cerné par la pinède. Au nord ouest, au loin, la Montagne Noire et le Minervois dominant le paysage. Le sol devient gréseux et la végétation s'adapte : cistes de Montpellier, bruyère arborescente, cyprès et pins en plantations de plus en plus serrées.

**Étape 4** - A l'intersection, prendre la piste en montée vers la gauche : on retrouve le balisage VTT sur quelques mètres. Environ 150 m après, accès à la Vigie : en Aller/retour 250 m sur la piste à droite en montée : tour de surveillance contre les incendies. Beau panorama et points de vues variés : à l'est, le massif de Fontfroide, les villages de Saint André de Roquelongue et de Montséret, au sud, le Saint Victor, le village de Thézan, le Mont Tauch au loin, au sud ouest, le massif des Corbières et le village de Saint Laurent de la Cabrerisse, à l'ouest l'Alaric et au nord la Montagne Noire. Au retour de l'accès à la Vigie, continuer l'itinéraire de la boucle sur la piste vers la gauche sur 150 m.

**Étape 5** - Puis tourner à gauche sur le chemin de crête. Sur votre gauche, point de vue sur l'Alaric, la plaine et le massif de la pinède lézignanaise sur votre droite Saint André, Montséret, le Saint Victor. Le sol est devenu calcaire et la végétation basse de garrigue reprend ses droits. Soudain face à vous, plein nord, la vue s'ouvre sur le paysage lézignanais et en arrière, la plaine minervoise, la Serre d'Oupia, la Montagne Noire et sur le massif de Fontfroide, les villages de la plaine narbonnaise. Le chemin de crête longe les barres rocheuses calcaires et le ravin à droite. On quitte la crête pour pénétrer dans un massif de pins avec quelques blocs de rochers gréseux et on amorce la descente. Remarquer dans un virage un châtaignier et une murette de pierres sèches en grès. Dépasser les vestiges d'une carrière de pierres.

**Étape 6** - Prendre la D 161 à droite en direction de Boutenac et comme à l'aller, 500 m plus loin, quitter la D161 (repère C du sentier vigneron des Corbières) pour bifurquer à droite, vers Boutenac.

## Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entraîner des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en [consultant la carte du risque incendie](#) pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Réfermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

## En savoir plus

<https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/la-boucle-des-terroirs/>